



Communiqué de presse
6 juin 2011

Assurance Auto : MAAF repense son offre et propose à partir du 14 juin, un nouveau produit qui s'adapte à la mobilité des Français

Les 31 millions de véhicules¹ du parc automobile français confirment que la voiture reste un mode de transport prisé des Français et le plus pratique.

Mais l'utilisation quotidienne de la voiture a tout de même fléchi ces dernières années : la part de véhicules utilisés quotidiennement ou presque s'établit à 72% en 2009 contre 79% en 2000¹.

Les difficultés de circulation, le prix des carburants, la sensibilité environnementale amènent les Français à modifier le mode de consommation de leur voiture. Ils roulent moins et utilisent davantage les transports en commun ou les transports alternatifs.

Ils s'attendent à trouver désormais, dans le contrat d'assurance de leur voiture, la reconnaissance de ces nouveaux comportements.

Face à une mutation des usages et de la mobilité, MAAF optimise son assurance automobile inspirée des nouveaux comportements des conducteurs et propose des solutions qui s'adaptent à chacun en fonction de son profil.

C'est dans cette optique que MAAF segmente son offre et propose désormais une assurance dédiée aux particuliers mais aussi aux professionnels.

Trois nouveautés majeures pour l'assuré en 2011

Le Bonus Eco transports : une assurance auto moins chère et des garanties pour les transports en commun

MAAF lance le bonus Eco transports qui permet à ceux qui ont un abonnement annuel aux transports en commun de bénéficier d'une réduction de 5%. Avec la souscription de ce bonus, l'automobiliste bénéficie de garanties qui assurent une mobilité multimodale et qui ne s'attache pas uniquement à la voiture :

- ✓ la garantie corporelle du conducteur s'étend aux trajets dans les transports en commun³ et vélos « libre service »³ : en cas d'accident survenu dans le bus, le train ou à vélo, les dommages corporels sont pris en charge grâce à la garantie corporelle du conducteur
- ✓ le vol et les dégradations causées aux bagages sont couverts dans les transports en commun
- ✓ les dommages du vélo personnel sont également garantis par le contrat en cas d'accident.

Le Conseil Devicclair, un nouveau service d'analyse de devis pour accompagner le client au quotidien

Afin d'accompagner ses clients tout au long de l'année – et pas seulement dans le cadre d'un sinistre – MAAF propose le Conseil Devicclair pour les devis supérieurs à 500 €.

En cas de panne de son véhicule, si le client a un doute sur un devis proposé par un garagiste, MAAF met à sa disposition le conseil Devicclair : un spécialiste vérifiera si le montant indiqué de la prestation est conforme au tarif normalement observé. MAAF propose donc au client une analyse du devis et si besoin une renégociation avec le garagiste permettant ainsi à l'assuré de réaliser des économies.

Le bonus cumulus, ou la possibilité de cumuler des Bonus

MAAF offre l'opportunité aux assurés de cumuler différents bonus⁴ pour baisser le tarif de leur assurance automobile.

Les 7 Bonus du contrat Auto MAAF :

- ✓ **Bonus à Vie** : une fois atteint le bonus 0.50 et 3 années sans accident, le client bénéficie à vie du bonus 0.50, même après un accident responsable.
- ✓ **Bonus Lauréat** : il permet de bénéficier d'une réduction supplémentaire dès la deuxième année à 0.50.
- ✓ **Bonus Eco Transports** : pour tous ceux qui disposent d'un abonnement annuel aux transports en commun, une réduction de 5 % est accordée sur le montant de l'assurance. De plus, la garantie corporelle du conducteur et le vol des bagages, sont étendus aux transports en commun.
- ✓ **Pur Bonus** : une remise de 100 € est accordée sur la première année d'assurance, pour les véhicules électriques, hybrides et autres véhicules primés au Prix Auto Environnement MAAF⁵.
- ✓ **Bonus Kilomètre** : pour tous ceux qui parcourent moins de 8 000 KM par an, une réduction de 10 % est accordée sur le montant de la cotisation. Renouvelable tous les ans.
- ✓ **Bonus Duo** : pour l'assurance d'un second véhicule auto, une remise de 5 % sur ce véhicule est accordée.
- ✓ **Bonus Auto/Moto** : le client bénéficie de 40 % de réduction sur l'assurance de sa moto si sa voiture est assurée chez MAAF.

Une offre adaptée aux professionnels

Pour être au plus près des besoins des professionnels et s'adapter à leurs priorités, MAAF a segmenté son offre auto et leur propose une offre dédiée avec de nouvelles garanties :

- ✓ **perte financière** : en cas d'immobilisation ou d'incapacité à fournir une prestation, le client perçoit une indemnisation (forfait journalier ou au réel)
- ✓ **dommage bris interne** : les défaillances des aménagements professionnels sont garanties
- ✓ **RC Taxi** : MAAF propose un contrat Auto qui comprend également la Responsabilité civile pour les taxis

1 Source CCFA

2 La Tranquillité Eco Transports est dédiée aux particuliers

3 Le client doit justifier d'un abonnement aux transports en communs, ou sociétés de vélos « libre service ».

4 Conditions des Bonus et modalités de cumul consultables en Agence ou sur simple appel au 0800 54 53 52 (appel gratuit depuis un poste fixe + surcoût éventuel selon opérateur).

5 LES véhicules primés au Prix Auto Environnement : Fiat 500 Twin Air, Ford Focus SCTi 182ch , Mazda 2 1.6 MZ-CD, Volvo V50 DRIVE Stop&Start, Nissan Leaf, Honda Jazz Hybrid, Peugeot 3008 HYbrid 4.

MAAF en quelques lignes

Groupe d'assurances français de tout premier plan, MAAF Assurances propose à ses sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, santé, assurance vie, risques professionnels...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...) au prix les plus justes.

MAAF en quelques chiffres, c'est :

- ***4,1 millions de sociétaires et clients***
- ***4 millions de véhicules assurés***
- ***la 1^{ère} mutuelle d'assurance des professionnels***
- ***le 5^{ème} assureur automobile***

Contacts Médias

Tiara de Cerval – Tél : 01 58 65 00 25
tdecerval@hopscotch.fr
Marie Grave - Tél. : 01 58 65 00 82
mgrave@hopscotch.fr

Sophie Bagdikian – Tél : 01 53 10 65 12
sophie.bagdikian@maaf.fr
Marie-Pierre Michel - Tél : 01 53 10 63 57
marie-pierre.michel@maaf.fr